



Entraide
Jeunesse
Québec

L'ÂGE DE ♦ CONSENTEMENT

AUX ACTIVITÉS SEXUELLES ♦

12 à 13 ans

La personne peut avoir 2 ans de plus que toi

14 à 15 ans

La personne peut avoir jusqu'à 5 ans de plus que toi

16 ans

L'âge de consentement universel (c'est-à-dire qu'il n'y a plus de limite d'âge réglementée par la loi, sauf exceptions) :

La personne ne doit pas être en position d'autorité sur toi

Tu ne peux pas recevoir de l'argent en échange (exploitation sexuelle)

L'âge d'écart à respecter est calculé selon la personne la plus jeune